

Concept de collection

Point de départ

Les différents domaines de la collection ont été classés dans des rapports scientifiques entre 1996 et 2001, puis répertoriés à partir de 2001 dans une banque de données. Tous les objets possédaient déjà leur fiche d'inventaire accompagnée de photos en noir et blanc. A l'occasion du déménagement de la collection vers le nouveau dépôt en 2009, les objets ont été photographiés numériquement, puis emballés et stockés par des professionnels du service de conservation-restauration. Depuis l'intégration en 2007 de la Commission cantonale des arts appliqués au sein de la Fondation, cette dernière est chargée de l'agrandissement de la collection. Le budget annuel destiné aux acquisitions s'élève à 7'000 CHF.

Objectifs

- L'objectif de la collecte est la documentation de la scène bernoise du design. Le rapport avec le canton de Berne donne une identité à la collection.
- L'objectif de médiation est un aspect essentiel de la collecte. Les objets doivent par leur grande qualité représenter physiquement l'œuvre d'une personnalité ou d'une équipe de designers.
- Sont collectés des « objets témoins polyvalents » de designers bernois, c'est-à-dire des objets possédant des qualités à plusieurs égards. Ils possèdent une valeur documentaire selon des aspects esthétiques, techniques, socio-culturels et illustrent différents stades d'une évolution. En tant qu'objets témoins ils montrent des étapes importantes de l'évolution au sein de la carrière d'un designer, au sein d'un domaine ou d'une technique particulière.

Les domaines de collection actuels

- Design produit (à l'exception du design de meuble)
- Design céramique
- Design de verre
- Stylisme et design textile
- Création de bijoux

Lignes directrices pour l'agrandissement de la collection

Nous entendons la collecte comme la documentation d'un classement actuel et comme processus de sélection.

• Acquisitions

- La Fondation collecte en priorité les œuvres de personnes vivantes répondant aux critères suivants : rapport avec le canton de Berne/période de travail prolongée au canton de Berne et identifiables comme auteurs des œuvres.
- L'objectif est d'acheter des « œuvres témoins polyvalents » (voir définition ci-dessus).
- Les objets possèdent une qualité de médiation : ils illustrent de façon exemplaire une fonction particulière, une approche esthétique ou une innovation technique.

• Dons de tiers

La Fondation n'accepte des dons de tiers que si de cette façon des « lacunes » au sein des fonds historiques de la collection peuvent être comblées ou si l'œuvre d'une personnalité contemporaine peut être complétée de façon utile. La Fondation n'accepte le don d'une succession ou de dessins préparatoires que s'il s'agit de l'œuvre d'un designer bernois éminent. La Fondation n'accepte pas de conditions interdisant la diffusion.

Inventaire et documentation

Chaque nouvel objet entrant dans la collection par le biais d'un achat, d'un prêt permanent ou d'une donation est photographié, mesuré et enregistré dans la base de données ArtPlus. Les designers s'engagent à fournir à la Fondation des données pertinentes accompagnées d'images en vue de l'inventaire et de la documentation des objets. La documentation est inventoriée ensemble avec chaque objet. Des renseignements sur les designers sont intégrés dans les notices biographiques.

Conservation et stockage

Nous prenons soin de la collection conformément au code déontologique des musées appartenant à l'International Council of Museums (ICOM). A l'aide de mesures de conservation appropriées nous créons les conditions de conservation optimales.

Médiation

Les acquisitions sont présentées dans la mesure du possible dans des expositions. En outre, elles sont présentées virtuellement sur notre site web sous la rubrique « Collection ». Les designers figurent sur le site web dans les pages consacrées aux « Designers » ayant bénéficié du soutien de la Fondation.

Pour la médiation des objets il est important de pouvoir les situer dans leur contexte. C'est pourquoi les objets sont exposés accompagnés d'une documentation en textes et images pour rendre la création et le design plus accessibles au public.

Nos objets de collection doivent être – à condition qu'il n'y ait pas de contre-indication au niveau de leur état de conservation – mis à disposition d'autres institutions en tant que prêts ou prêts permanents. Les objets peuvent servir comme pièces d'exposition ou comme documents éducatifs à divers centres de formation. Dans ce but nous tenons nos partenaires potentiels informés de manière ciblée de l'évolution de notre collection.